



## RÈGLEMENT de PÊCHE 2023

*RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.*

### OUVERTURE DU 4 MARS AU 11 NOVEMBRE

#### 1) Conditions d'exercice de la pêche

Seule la pêche à la mouche fouettée est autorisée.

Toutes les mouches artificielles ne doivent comporter qu'un hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.

**3 mouches maximum.**

**Pêche canne posée interdite.**

**Bobby, larves plastiques (imitations teignes, asticots, etc...) et streamers imitation twist sont interdits.**

**Pêche autorisée dans l'eau à hauteur de botte.**

**Pêche en float tube autorisée : 3 en action de pêche**

Gilet de sauvetage obligatoire

Alevinage tous les vendredis matins.

#### 2) Jours de pêche

**FERME LE MARDI.**

Dernier dimanche du mois réservé aux groupes sur réservation.

Fermeture exceptionnelle : le samedi 15 avril 2023 et le dimanche 16 avril 2023 (Championnat de France).

Jeudi 11 novembre 2023 : journée gratuite offerte par la Fédération de Pêche (seule une truite peut être gardée).



## RÈGLEMENT de PÊCHE 2023

*RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.*

### 3) Heures de pêche

La pêche est autorisée de **8h00 à 20h00**, avec adaptation à l'heure légale (1/2 heure après le coucher du soleil si celle-ci est inférieure à 20h00).

Pour les cartes ½ journée, le changement matin/après-midi est fixé à 14h00

### 4) Cartes de pêche

Type de carte	Prix	Nombre de prises autorisées
<b>Carte adulte</b>	<b>25 €</b>	<b>3 (dont 1 seule &gt; 45 cm)</b>
<b>Carte ½ journée</b>	<b>15 €</b>	<b>1 (&lt; 45 cm)</b>
<b>Carte Jeune</b>	<b>8 €</b>	<b>1 (&lt; 45 cm)</b>

5) Chaque poisson **GARDÉ** doit être immédiatement tué et inscrit avec son espèce, sa taille et l'heure de capture dans le tableau des prises et ne doit pas être stocké dans le véhicule.

6) Les truites non blessées seront relâchées en prenant le plus grand soin. Décrochez-les dans l'eau ou dans l'épuisette. Ne les posez pas par terre, ne les prenez pas par les ouïes.

- Les prises sont personnelles, en aucun cas un pêcheur n'a le droit de donner à un autre les truites qui ne sont pas inscrites dans son tableau des prises.

Il est interdit de garder les poissons vivants.



## RÈGLEMENT de PÊCHE 2023

**RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.**

**7)** Le non-respect du présent règlement constaté par un garde assermenté ou les gestionnaires du site, entraînera l'annulation de l'autorisation de pêche. Le pêcheur contrevenant sera tenu, dès ce constat, d'indemniser le préjudice subi par la Fédération, dans les conditions suivantes :

**1 - Pêche avec ardilhon ou mouche non conforme ou pêche dans l'eau à plus d'une hauteur de botte ou non- respect du poisson ou pêche en float tube sans gilet de sauvetage :**

**25 Euros avec annulation de la carte journalière.**

**2 - Pêche sans carte ou poissons non réglementaires (nombre, taille) ou poissons non-inscrits sur la carte :**

**100 Euros avec annulation de la carte journalière et exclusion d'un mois.**

**3 - Pêche pendant une exclusion ou récidive des clauses indiquées au paragraphe 2, ou pour toute pêche par une autre technique que la pêche à la mouche :**

**200 Euros avec exclusion définitive.**

**8)** Les abords de l'étang sont exclusivement réservés aux pêcheurs titulaires d'une carte. Les chiens ne sont pas admis autour du plan d'eau. Le pique-nique est interdit au bord de l'étang. Les poubelles et déchets doivent obligatoirement être remmener par les pêcheurs.

**9)** Le stationnement des véhicules est obligatoire sur le parking, celui-ci étant dédié exclusivement aux pêcheurs.



# RÈGLEMENT de PÊCHE 2023

**RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.**

**10)** Les gardes-pêches assermentés, les gardes particuliers désignés par la Fédération ainsi que les gestionnaires du site sont chargés de vérifier le permis journalier, le respect de la réglementation, le produit de la pêche et la tenue du tableau des prises.

**11)** Pour les pêcheurs ayant acquitté 10 cartes (non limitées à une saison), la 11ème sera gratuite. Conservez la souche de votre carte de pêche, la carte gratuite vous sera remise en échange de 10 talons de même type de carte.



## Bienvenue

Commune d'Arleuf - Réservoir de pêche à la mouche du Châtelet

**CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE**

**Pêche à la canne autorisée**

**1 seule ligne par pêcheur autorisée**

**Réservoir**

**Le premier réservoir français de pêche à la mouche**  
 Situé au cœur du Morvan et géré par la Fédération de Pêche de la Nèvre, le réservoir du Châtelet est un véritable paradis piscicole. C'est ici que se trouve l'unique site de pêche à la mouche de France. Le réservoir est géré par la Fédération de Pêche de la Nèvre, qui vous propose un accueil personnalisé et un service de qualité. Le réservoir est ouvert de mai à novembre. Le premier réservoir national de pêche à la mouche de France sous l'égide de la Fédération Française de la Pêche et de la Pisciculture (FFP) est situé au Châtelet, en Côte-d'Or.

**Rapport de la réglementation du réservoir**

- Seule la pêche à la mouche est autorisée.
- Toutes les rivières artificielles ne doivent comporter aucun homogénéisateur, aucune vanne ou autres obstacles.
- 3 moulinets maximum.
- Indicateurs lumineux pour une pêche verticalement.
- Dérive et vannes sont interdites.
- Pêche à la canne autorisée.
- Pêche à la ligne avec 1 seule ligne autorisée.
- Pêche à la ligne autorisée : 1 seul moulinet et un tableau de pêche.
- Les pêcheurs sont tenus d'être respectueux envers les autres pêcheurs et de respecter les tableaux des prises sur la carte de pêche, ils ne peuvent pas être dérangés dans le tableau.

**Heures de Pêche**  
 de 6h00 au coucher du soleil (18h00), avec adaptation à l'heure légale (1/5 heures après le coucher du soleil éteintes entre 18h00 et 20h00).  
 Pour les cartes 12 journées changement automatique validé fin 2 14000.

Carte prépayée	24 €	3 semaines (du 1 - 48 cm)
Carte découverte	10 €	1 saison - 48 cm
Carte junior	2 €	1 saison - 48 cm

Règlement complet au dos de la carte de pêche.

Parking

Abri / Prêlage

Poubelle

Pique-nique

Mise à l'eau food/bike

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans le milieu.

**Le réservoir du Châtelet est un site privé. Les différents aménagements (parking, abris, tables ...) sont réservés aux pêcheurs titulaires d'une carte de pêche du réservoir.**

**A quels moments ?**  
**Période d'ouverture du réservoir**  
 Du 1<sup>er</sup> samedi de mars au 11 novembre inclus.

**Quels poissons ?**

Truite fario

Truite arc-en-ciel

Saumon de fontaine

**Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages**

Libellules (coléoptères)

Salamandre